



1946



ALLOCATIONS
FAMILIALES
Haute-Garonne

2006

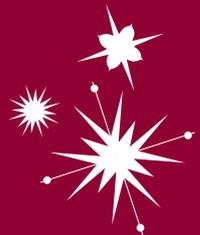


1946 - 2006
La Caisse d'allocations familiales
de la Haute-Garonne
a 60 ans...



60 ans

au service des familles
et des allocataires



Sommaire

Sommaire

<i>Le mot du Président et du Directeur</i>	2
<i>I- Qui sommes-nous ?</i>	3
<i>II- Nos missions</i>	4
<i>III- La naissance de la Caf de la Haute-Garonne</i>	5
<i>IV- Présidents et Directeurs de 1946 à 2006</i>	6
<i>V- Des conditions d'installation difficiles</i>	7
<i>VI- L'immeuble de la rue Riquet</i>	8-9
<i>VII- Les temps forts de la Caisse d'Allocations familiales de 1946 à 2006</i>	10-17
<i>VIII- Quelques chiffres de la Caf de la Haute-Garonne de 1946 à 2006</i>	18-20
<i>- Evolution des effectifs de la Caf</i>	
<i>- Evolution du nombre des allocataires</i>	
<i>- Evolution des prestations versées</i>	



Le mot du Président et du Directeur

Mesdames Messieurs,

Soixante ans d'engagement militant au profit de la Famille et des allocataires.

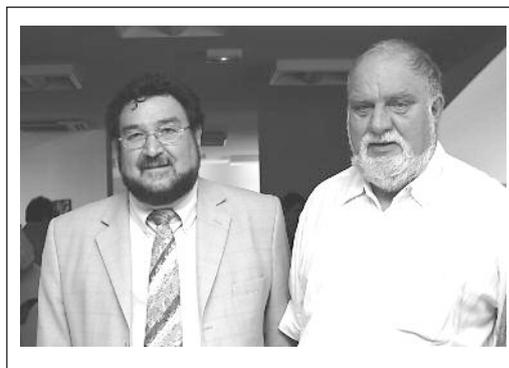
Cette grande idée, d'abord initiée par les mouvements patronaux, a été en suivant relayée et amplifiée par des partenaires aussi divers que les organisations syndicales, les mouvements familiaux et les courants politiques...

Quelles aient travaillé concurremment ou ensemble, toutes ces organisations se sont investies délibérément après avoir bien compris l'importance que la famille, clef de voûte de notre société, représentait et continue de représenter.

Un soutien sans faille au développement des structures accompa- gnant la Famille.

Au-delà des légitimes débats, voire des oppositions, toutes les valeurs favorisant le service public ont été portées, défendues et développées.

Agissant en soutien des équipes de direction qui ont œuvré au sein de notre Institution au bénéfice des familles et des allocataires, les divers Conseils d'administration ont assuré la responsabilité politique des évolutions de l'organisme.



Noël Le Goff & Yves Chambenoit

Et demain ?

Comme toute construction humaine, cette grande œuvre qu'est la Caisse d'allocations familiales peut se révéler fragile.

C'est en ayant cette fragilité à l'esprit que les hommes et les femmes de la Caf, administrateurs et administratifs, doivent continuer à conjuguer leurs volontés, leurs compétences et leurs efforts pour que la Caisse d'allocations familiales relève les nouveaux défis qui l'attendent.

Les valeurs de solidarité qui fondent l'existence de la Caf, les capacités de réactivité et d'adaptation que ses personnels ont su développer sont des forces qui doivent garantir sa pérennité.

Nous adressons à tous nos remerciements pour le travail accompli et nos encouragements à poursuivre dans la voie tracée par ceux qui, hier, ont contribué à bâtir cette Caf qui nous rassemble aujourd'hui.

I- Qui sommes-nous ?

Qui sommes-nous ?

*Organisme de droit privé,
la Caf de la Haute-Garonne
assure une mission de service public
régie par le code de la Sécurité sociale.*



Le service Prestations - années 60



Le standard téléphonique

La politique familiale a pour finalité d'aider les familles dans leur vie quotidienne.

C'est dans ce cadre que la Caf de la Haute-Garonne remplit sa double mission :

- verser des prestations familiales et sociales,*
- mener une politique d'action sociale individuelle et collective en faveur des familles et des enfants.*

III -

La naissance de la Caf de la Haute-Garonne

La naissance de la Caf de la Haute-Garonne

13 mai 1946

13 mai 1946 : arrêté ministériel portant sur la création de la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne.

La création de la Caf de la Haute-Garonne se concrétise par la fusion de cinq caisses de compensation qui assurent le service des allocations familiales; elles ont toutes le statut d'associations selon la loi de 1901 et sont contrôlées par la Préfecture de la Haute-Garonne :

- la Caisse de compensation des institutions familiales des industries de Toulouse et de la Région,
- la Caisse de compensation et de prévoyance de l'association amicale des commerçants de Toulouse,
- la Caisse de compensation des travailleurs indépendants de Toulouse,
- la Caisse d'allocations familiales de l'enseignement privé et des cultes de la région Sud-Ouest,
- la Caisse de compensation des travailleurs indépendants de l'artisanat de la Haute-Garonne.

8 juillet 1946

8 juillet 1946 : première réunion de la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne à la Chambre de commerce de Toulouse.

Sont réunis : des membres des conseils d'administration des caisses fusionnées et le directeur régional de la Sécurité sociale.

Le Conseil d'administration est formé.

La préoccupation première de ses membres est d'assurer la continuité du versement des prestations des anciennes caisses.

Au cours des mois suivants, les comptes bancaires des anciennes caisses sont «liquidés», une commission de reclassement du personnel est constituée.

Août 1946

Août 1946 : le personnel de la Caisse est désigné. On compte ainsi 50 employés issus des anciennes caisses de compensation.

La continuité entre la nouvelle Caf et les caisses de compensation est vérifiée à travers son équipe dirigeante et son implantation géographique.

Pierre Demoures, premier directeur de la Caf (1946-1952), était secrétaire puis directeur du Conseil d'Administration de la Caisse de compensation des institutions familiales.

Le président Robert Monnier (1946-1955), était, en 1933, administrateur à la Caisse de compensation des institutions familiales.

De 1946 à 1952

De 1946 à 1952 : il faut 6 ans à la Caf pour se constituer et achever sa fusion.

IV -

Présidents & Directeurs de 1946 à 2006

Les Présidents du Conseil d'Administration

<i>1946 - 1952</i>	<i>Robert MONNIER</i>
<i>1952 - 1955</i>	<i>Monsieur BRESSON</i>
<i>1955 - 1962</i>	<i>Pierre COUGOULE</i>
<i>1963 - 1967</i>	<i>Jean-Pierre DU CRAY</i>
<i>1967 - 1975</i>	<i>Emile BOISSIERE</i>
<i>1976 - 1983</i>	<i>Pierre COUGOULE</i>
<i>1984 - 1996</i>	<i>Pierre MARTIN</i>
<i>1996 - 2001</i>	<i>Jean DELOGE</i>
<i>2001 - 2006</i>	<i>Yves CHAMBENOIT</i>

Les Directeurs

<i>1946 - 1952</i>	<i>Pierre DEMOURES</i>
<i>1952 - 1974</i>	<i>René MATHIEU</i>
<i>1974 - 1982</i>	<i>Robert FERRAND</i>
<i>1982 - 1998</i>	<i>Jean-Pierre VINCENT</i>
<i>depuis 1998</i>	<i>Noël LE GOFF</i>



Des conditions d'installation difficiles

Lors de sa création, la Caf s'installe à la fois :

au 6 rue Deville

- au 6 rue Deville, dans les locaux de la Caisse de compensation des institutions familiales des industries de Toulouse et de la région et ceux de la caisse de compensation et de prévoyance du commerce située

au 12 rue Baronie

- au 12 rue Baronie, dans les locaux de la Caisse de compensation et de prévoyance du commerce et des professions libérales avec la section des travailleurs indépendants de Toulouse et de la Haute-Garonne.

Au milieu des années 50, la Caisse est obligée de louer des locaux tant les services sont à l'étroit.

A la fin de l'année 1952, la Caf s'installe dans l'ancien Hôtel Béchère au 7 rue des Arts.

1955

En 1955, le Service commun d'encaissement des cotisations qui deviendra l'URSSAF en 1960 vient partager les locaux de la Caisse; la cohabitation durera jusqu'en octobre 1965 date de son déménagement rue Demouilles.

Les rapports d'activités - édités à partir de 1956 - et les comptes-rendus du Conseil d'Administration évoquent régulièrement le problème de place.

1962

En 1962, on peut lire «au cours de l'année, la situation s'est aggravée par suite de l'augmentation du nombre d'agents, consécutive à l'accroissement des charges de travail (...)

C'est dire le caractère d'extrême acuité que revêt cette question du logement des services qui mériterait d'être traitée en priorité et de toute urgence».

1966

En 1966, les services sont installés à cinq adresses différentes

<i>Adresse</i>	<i>Surface</i>	<i>Services</i>
<i>6 rue des Arts</i>	<i>80 m²</i>	<i>Assistants sociales et service logement</i>
<i>7 rue des Arts</i>	<i>944 m²</i>	<i>Siège social services principaux et accueil du public</i>
<i>9 rue des Arts</i>	<i>95 m²</i>	<i>Cantine et locaux du CE</i>
<i>2 rue Croix-Baragnon</i>	<i>132 m²</i>	<i>Service Comptabilité</i>
<i>3 rue de l'Esquile</i>	<i>468 m²</i>	<i>Atelier mécanographique</i>
<i>Total surface</i>	<i>1 720 m²</i>	

VI- L'immeuble de la rue Riquet : 1965-1973

L'immeuble de la rue Riquet : 1965 - 1973

Différentes pistes sont envisagées pour l'implantation de la future Caf, dont celle de Basso Cambo. Très vite le choix porte sur une installation en centre ville afin de faciliter l'accès de la population aux services.

Octobre 1965

Octobre 1965 : le terrain de la rue Riquet semble convenir au dessein arrêté.

25 novembre 1965

25 novembre 1965 : le Conseil d'administration vote le projet d'achat d'une parcelle de terrain du pensionnat Saint-Joseph située à côté des locaux de la Caisse Primaire déjà présente sur ce site (côté canal).

L'Inspecteur général de la Sécurité sociale fait savoir au Conseil d'Administration de la Caf qu'il souhaiterait que les locaux de la Caf et de la Caisse primaire d'assurance maladie soient réunis dans le projet afin de rentabiliser au maximum l'investissement envisagé ; ce jumelage constituait la condition sine qua non de l'accord de la Commission des Opérations Immobilières et des Placements.

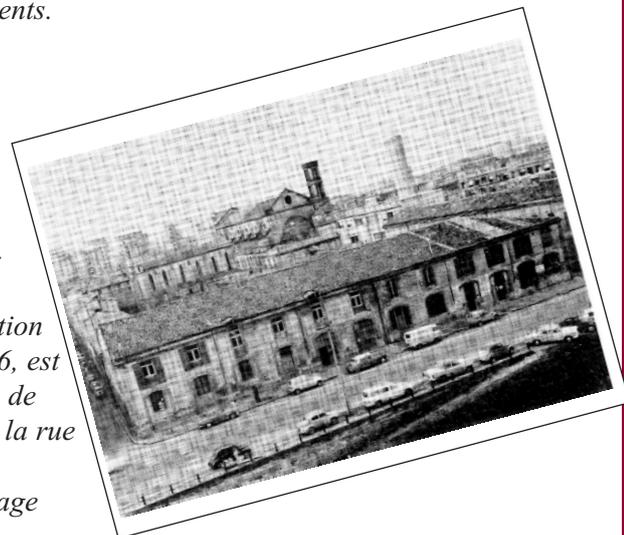
7 septembre 1966

7 septembre 1966 : acte d'achat du terrain

« Lors de son acquisition, l'ensemble immobilier était occupé par le Pensionnat Saint-Joseph et par deux locaux commerciaux, Messieurs Barlangue et Mouret.

Le terrain acquis par la Caisse primaire, après autorisation définitive de la Caisse Nationale en date du 11 août 1966, est délimité au Nord par la rue Caraman, au Sud par la rue de l'Etoile, à l'Est par le boulevard Riquet et à l'Ouest par la rue Riquet.

Sur ce terrain étaient édifiés des bâtiments vétustes à usage d'école, dont une grande partie était démolie.



Le terrain avant la construction de l'immeuble de la Sécurité Sociale

La construction de l'immeuble

La construction de l'immeuble est confiée à l'architecte toulousain Jean Barbut, dont l'étude était située rue Fermat.

Il propose un premier plan d'ensemble de 28 000 m² où la Caf occuperait le bâtiment C, ainsi qu'une partie du bâtiment B central adossé, soit une superficie de 6 975 m² (contre 1720 m² précédemment).

1967

1967 : création d'une Union immobilière pour accompagner le suivi de l'ensemble des travaux de construction et prendre en charge la gestion de l'immeuble.

VI-

L'immeuble de la rue Riquet : 1965-1973

L'immeuble de la rue Riquet : 1965 - 1973 (suite)

fin 1968 : fin des démolitions des immeubles existants.

avril 1972 : autorisation de la construction délivrée par la CNAM

février 1973 (CA du 12/02/73) date de prise en possession des nouveaux locaux de la 1^{ère} tranche.

fin mars-début avril 1973

fin mars-début avril 1973 : déménagement des services de la rue des Arts et installation rue Riquet.

Le coût de la construction de l'immeuble commun Caf-Cpam

Terrain : 5 417 179 F soit 824 844 €

Démolition : 160 425 F soit 24 457 €

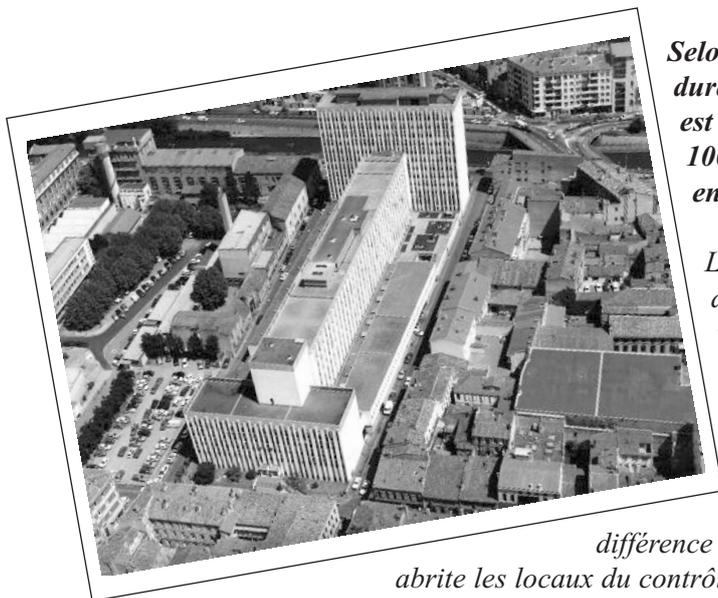
Construction :

1^{ère} phase : 32 501 500 F

2^{ème} phase : 17 514 571 F

50 016 020 F soit : 7 624 893 €

**Coût global :
8 474 194 €**



Selon la réglementation en vigueur, la durée d'amortissement de l'immeuble est de

100 ans à compter de la date de mise en service, soit le 30 décembre 1973.

Le coût de la construction, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont répartis à la fin de chaque exercice entre chaque organisme constituant, au prorata des surfaces occupées.

La Cpam occupe 66,45 % de la surface et la Caf 33,55% ; cette

différence s'explique par le fait que la Cpam abrite les locaux du contrôle Médical.

Au début l'installation rue Riquet, la caf occupait environ 22% de la surface.

VII - Les temps forts de la Caf

Les temps forts de la Caf

L'histoire de l'activité de la Caf de la Haute-Garonne est totalement liée à l'intervention des politiques familiales qu'accompagnent les évolutions réglementaires en matière de prestations familiales.

Des temps forts marquent ce parcours tant dans le domaine des Prestations légales que dans le domaine de l'Action sociale :

Les prestations

A - Les prestations

L'aide à la famille

1945 : apparition des premières Caf créées sur le modèle des caisses de compensation gérées par les employeurs.

Les allocations familiales, versées sous forme de sursalaire pour compenser les charges familiales, sont dissociées de la rémunération.

Le principe de base reste la prise en compte des charges familiales pour les travailleurs salariés.

Le financement est assuré par les cotisations des employeurs.

En 1945, il existait 5 prestations : les allocations familiales, l'allocation de maternité, l'allocation de la mère au foyer, le congé de naissance et l'allocation de salaire unique.

1946

1946 : intégration de la branche famille dans le système de protection sociale regroupant le risque maladie, maternité, vieillesse.

Loi du 22 août 1946 : établissement du mode de calcul des prestations familiales sur la base du salaire horaire minimum alloué au manoeuvre de la région parisienne et variable en fonction des zones urbaines.

31 octobre 1947 : fin de l'activité effective des caisses de compensation créées en 1920 par les employeurs.

1948 : dans le contexte social d'après-guerre marqué par le besoin de reconstruction des logements, l'Etat prend des mesures pour aider les familles et instaure l'Allocation de logement à caractère familial (Alf).

1955 : à Toulouse, installation du Service commun d'encaissement des cotisations (qui deviendra l'Urssaf) dans les locaux de la Caf rue des Arts.

1963 : création de l'allocation d'éducation spéciale (Aes). Prise en compte du handicap.

*1967 : ordonnances du 21 août 1967 relatives à l'organisation de la Sécurité sociale avec notamment la gestion de la séparation des risques maladie, vieillesse, famille
Création des caisses nationales (CNAM, CNAF et CNAV).*

VII

Les temps forts de la Caf

Les temps forts de la Caf

Les aides spécifiques

*Le système de prise en charge des risques s'individualise. Dès le début des années 1970, la tendance démographique de la France est inversée et il paraît important de donner un **nouvel essor à la politique familiale pour enrayer la dégradation du taux de natalité.***

Fin des «30 glorieuses»

*De 1974 à 1981 : les Caf développent une **politique nataliste** avec une forte augmentation des prestations à partir du 3ème enfant.*



Le service Prestations - début des années 70

*A partir de 1987 **la Caf généralise les aides au logement à l'ensemble de la population** par suppression de la condition d'activité professionnelle. En même temps, on assiste à la montée en puissance de nouveaux besoins sociaux et à l'apparition de la précarité sociale.*

Des prestations spécifiques soumises à condition de ressources apparaissent. Elles ont un triple objectif :

- 1- réduire les inégalités face aux charges supplémentaires qu'entraînent certaines situations (allocation d'orphelin, allocation mineur handicapé, allocation de rentrée scolaire, allocation de parent isolé, ...)*
- 2- aider de façon plus individualisée les familles confrontées à un problème ponctuel (allocation de frais de garde, prêt jeunes ménages)*
- 3- apporter un soutien aux personnes défavorisées n'entrant pas dans le champ habituel des prestations dites familiales (allocation adulte handicapé, allocation logement à caractère social).*

1985

*1985 : création de l'allocation pour jeune enfant (**Apje**) et de l'allocation parentale d'éducation (**Ape**).*

1986

*1986 : création de l'allocation de garde d'enfant à domicile (**Aged**).*

1988

*1988 : création du Revenu Minimum d'Insertion (**Rmi**) dont la gestion est confiée aux Caf. De plus en plus, les Caf se situent aux côtés de l'Etat, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la précarité ; elles jouent un rôle essentiel de cohésion sociale et sont un atout majeur des politiques de protection sociale.*

1991

*1991 : création de la contribution sociale généralisée (Csg). Création de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (**Afeama**).*

Les temps forts de la Caf

Loi famille du 25 juillet 1994 relative à la Sécurité sociale avec notamment la gestion séparée de la trésorerie des branches du régime général et l'information du Parlement par le gouvernement et la cour des Comptes.

24 avril 1996

24 avril 1996 : Ordonnances relatives à l'organisation de la sécurité sociale.

Cette réforme a pour but de préciser les responsabilités dans la gestion du régime général entre l'Etat et les organismes de Sécurité sociale.

Elle se concrétise par la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Cnaf pour une période de 4 ans; elles sont déclinées au plan local. Les principaux objectifs des cog sont :

- la mise en œuvre des dispositifs législatifs ou réglementaires,
- l'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur,
- la politique d'action sociale.

22 juillet 1996

22 juillet 1996 : Loi de financement de la Sécurité sociale.

En 1996, le système des prestations familiales est devenu très complexe, il intègre les besoins d'allocataires sociaux sans charge de famille (environ la moitié d'entre eux).

Les Caf ont su diversifier leurs rôles, leurs missions et leurs métiers qui n'est plus simplement le traitement des dossiers mais la prise en charge des situations des allocataires dans leur globalité. Elles gèrent désormais plus de 30 prestations.

Parmi celles-ci, trois d'entre elles - Rmi, Api, et Aah - représentent à elles seules plus de la moitié des bénéficiaires des minima sociaux en France.

L'adaptation à la modernité

Au cours de la dernière décennie, les Caf ont su s'adapter aux évolutions de la Société en reconnaissant les nouveaux modèles familiaux (pacs, pères aux foyers, garde alternative...) les nouvelles organisations de la famille (départs tardifs des jeunes du domicile parental, familles recomposées...).

1999 : prolongation des Allocations familiales jusqu'à 20 ans.

2000 : prolongation du complément familial et des aides au logement jusqu'à 21 ans.

2001

2001 : création de l'allocation de présence parentale (App). Unification des barèmes des aides au logement.

2002

2002 : mise en place du congé de paternité

2003

2003 : création de la Prestation Accueil Jeune Enfant (Paje).



Un poste de travail en 2006

VII-

Les temps forts de la Caf

Les temps forts de la Caf

2004 -2005 : Intégration d'allocataires relevant de régimes spéciaux dans le régime Caf : la Poste, France Télécom, et la Fonction Publique.

*Aujourd'hui, la prise en compte de situations de plus en plus variées soumises à l'évaluation des ressources des familles oblige les Caf à mettre tout en œuvre pour **faciliter l'accès aux droits des usagers, simplifier leurs démarches administratives, décomplexifier les situations** et ce, dans un objectif toujours présent de **qualité de service**.*

*Les organismes se sont dotés d'**outils performants pour faciliter le traitement des dossiers** et ont intégré très rapidement toutes les **nouvelles technologies à l'heure de l'Internet et des télétraitements**.*

*Ces évolutions ont ainsi permis à la Caf de la Haute-Garonne de mettre en place au cours de ces dernières années une véritable **politique de décentralisation de ses accueils**.*

La création des antennes

L'exigence de la qualité du service à rendre à nos allocataires -être au plus près de nos publics pour mieux les écouter et mieux les servir- a été le fil conducteur de la stratégie de décentralisation de nos accueils.

2002

*Juin 2002 : mini-caf de **Saint-Gaudens**.*

2003

*Juin 2003 : sectorisation des accueils de **Reynerie** et des **Izards** qui deviennent des Antennes*

*Décembre 2003 : antenne de **Muret**.*

2004

*Avril 2004 : antenne de **Patte d'Oie**.*

*Septembre 2004 : antenne de **Saint-Orens**.*

2005

*Mai 2005 : antenne de **Colomiers**.*

2007

*Janvier 2007 : antenne de **Jolimont** (prévu).*

*2007 : antenne de **Saint-Alban** (prévu).*



Inauguration de l'antenne de Colomiers

VII-

Les temps forts de la Caf

Les temps forts de la Caf

La structure familiale des enfants, aujourd'hui en France

85 %

85 % des enfants vivent dans une famille couple

70 %

70 % d'entre eux vivent avec leurs deux parents mariés

15 %

15 % vivent avec leurs parents non mariés, dont 5% à la faveur d'une nouvelle union

15 %

15% des enfants vivent dans une famille monoparentale

*Extrait de «L'évolution de la Famille» données Insee
Conférence Cyprien AVENEL
Toulouse le 8 décembre 2006.*



Le service Prestations avant l'informatisation

1945

5 prestations

les Allocations familiales
l'Allocation de maternité
l'Allocation de salaire unique
l'allocation de la mère au foyer
le congé de naissance

2006

**plus de
30 prestations**

Entretien de l'enfant : AF, ARS , CF



Accueil et Garde de l'enfant : PAJE



Allocation de présence parentale



Logement : ALS, ALF, APL prêt à l'amélioration de l'habitat, Prime de déménagement



Handicap/Précarité : RMI, AAH, AES, RMA,

VII-

Les temps forts de la Caf

Les temps forts de la Caf

L'action sociale

B - L'action sociale

Relevant longtemps de la libre initiative patronale, l'ordonnance du 4 octobre 1945 rend l'Action sociale obligatoire pour les Caf.

1946

1946 : création de la Commission d'Action sociale pour prolonger l'Action sociale des différentes caisses de compensation intégrées dans la Caf.

L'Action sociale familiale, la mission originale des Caf, complémentaire des prestations familiales, se traduit par des interventions à portée individuelle et collective. Elle a pour objectif de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le 1^{er} plan d'action sociale donne la priorité à l'aide aux vacances, au service social, aux prestations supplémentaires et à l'aide au logement.

De 1946 à 1952 : convention passée entre le Service social inter-entreprise du Département et la Caf de la Haute- Garonne.

Détachement de 6 assistantes sociales spécialisées , dont 2 pour la branche de la caisse située rue Baronie (Caisse de compensation de l'industrie et du commerce) et 4 pour l'autre branche située rue Deville (Caisse des travailleurs indépendants et des professions libérales).

1952

1952 : création de l'Action sociale de la Caf de la Haute-Garonne avec deux entités : action sociale individuelle et action collective des Centres sociaux. Développement de la coordination partenariale.

1956 : ouverture de permanences d'assistantes sociales-les jours de marché- à Saint-Gaudens, Luchon, Montréjeau, Revel, Villemur et Muret.

1960 : création du Centre social d'Empalot (1^{ère} embauche d'animateur et de conseillère en économie sociale). Création du Centre social de Négrenays – Les Mazades.

1964 : création du Centre social de Bagatelle.

1966 : création de la Commission des Centres sociaux.

1966 : mise en place de formations individuelles de travail social en cours d'emploi par la Caf.



Un atelier de centre social - années 60

VII-

Les temps forts de la Caf

Les temps forts de la Caf

1968

1968 : conventionnement Caf-Ddass-Etat et Msa, établissant l'implication de la Caf dans la polyvalence de secteur pour couvrir le territoire départemental scindé en 2 zones : zone urbaine sous l'influence de la Caf et zone rurale sous influence Msa.

1968 : création à Toulouse de 3 Circonscriptions sociales gérées par la Caf, sur des territoires à forte concentration d'allocataires - Centre, Carmes-Empalot, Faourette qui s'étend jusqu'à Saint-Simon - les autres territoires de Toulouse sont couverts par la DDASS (au total : 30 assistantes sociales et 5 secrétaires).

1970

1970 : convention Caf-Mairie pour la co-gestion des Centres sociaux de la ville de Toulouse. Création des Prestations de service pour l'Action sociale.

1971 : découpage de la Circonscription de Reynerie du fait de la construction du quartier du Mirail et renforcement de l'équipe de travailleurs sociaux.

1977 : agrément des centres sociaux de Reynerie, Bagatelle, Bellefontaine, Empalot, Faourette et Polygone.

1980 : agrément des centres sociaux Rangueil, La Gloire, Occitane, Arnaud Bernard et La Terrasse.

1982 : agrément du centre social Lapujade. Loi de décentralisation confiant au Conseil général comme leadership départemental en matière d'Action sociale; la Caf garde sa compétence dans son domaine d'intervention du champ social.

1983

1983 : Signature du 1^{er} Contrat crèche.

1984 : création du dispositif partenarial CORAFIN auquel la Caf participe; les aides concernent souvent le logement. Création des sites de développement social de quartier (DSQ) d'Empalot et de Reynerie ; la Caf est présente dans ces instances à travers son intervention dans les Circonscription d'action sanitaire et sociale et dans les centres sociaux.

1985 : Création des FAIL et FARG - fonds d'aide aux impayés de loyers au relogement et à la garantie- dont la gestion est confiée à la Caf.

1988

1988 : signature du 1^{er} Contrat enfance.

1990 : en raison de la montée en charge du RMI, le Conseil général rembourse à la Caf la moitié du salaire de 8 assistantes sociales supplémentaires.

Dès 1990, pour rester dans la polyvalence à moyens identiques et suivant en cela les directives de la Cnaf, la Caf souhaite se désengager d'une circonscription (Centre) et répartir les effectifs ainsi récupérés pour les besoins des 3 autres sites.

VII-

Les temps forts de la Caf

Les temps forts de la Caf

1991 : création du FSL - Loi Besson du 31 mai 1990- dont la gestion est confiée en Haute-Garonne à la Caf qui participe à l'abondement du fonds.

1994

1994 : déconventionnement Caf-Conseil Général mettant fin à la polyvalence de secteur qui se fait progressivement de 1995 à 1998 ; réintégration du personnel au siège de la Caf, sur des missions spécifiques (accueil spécialisé des allocataires, service vacances, relais assistantes maternelles,...).

1998

1998 : signature du 1^{er} Contrat Temps Libre.

1999 : Création du centre social des Izards.

2003

2003 : création du Service social territorialisé.

Quinze travailleurs sociaux (assistantes sociales et conseillères techniques) sont affectés chacun à un territoire du département, sur des missions spécifiques de la caf (logement, aides financières, aide à la famille dans son foyer, vacances,...). Le travailleur social territorialisé (TST) peut être amené à participer ou conduire des actions collectives ou partenariales en faveur des allocataires; il joue le rôle d'agent de développement local.

2006

2006 : mise en place du Contrat Enfance et Jeunesse. Création de la Médiation familiale. Extension du bénéfice des aides de l'Action sociale aux ressortissants de l'Etat - La Poste et France Télécom - considérés depuis janvier 2006 comme allocataires du régime général.

Aujourd'hui,
quels que soient les gouvernements qui se sont succédés,
**les dispositifs de l'Action sociale notamment ceux
concernant l'Enfance et la Jeunesse**
-Contrat crèche, Contrat enfance, Contrat Temps libre-
se sont toujours inscrits dans la continuité.
Cette capacité d'adaptation aux évolutions de la famille
et de ses besoins a permis à l'Action sociale de la Caf
d'avoir un rôle majeur
dans les politiques d'Action sociale.

VIII-

Quelques chiffres

Quelques chiffres

1946

1946

L'effectif se composait de 50 employés issus des caisses de compensation dont :

- 37 personnes de la Caisse de Compensation des Institutions Familiales,
- 5 personnes de la Caisse de Compensation des Travailleurs Indépendants de l'Artisanat,
- 3 personnes de la Section des Travailleurs Indépendants de la Caisse de Compensation du Commerce,

1948

1948

L'effectif total était de 55 dont :

- 50 agents administratifs
- 5 agents pour le service social



Montant des prestations versées :

1 273 849 000 AF soit 12 738 490 F
soit 2 millions d'euros (1 941 970 ,28 €)

1956

1956

Effectif total : 144, soit

- 129 agents administratifs
- 15 agents services sociaux



26 871 familles allocataires



Montant des prestations versées :

4 346 226 194 A F soit 43 462 262 F
soit 6,5 millions d'euros (6 625 779,13 €)

1966

1966

Effectif total : 184, soit

- 134 agents administratifs
- 50 agents œuvres sociales



45 836 familles allocataires



Montant des prestations versées :

142 518 756, 54 F
soit 22 millions d'euros (21 726 844,37 €)

1976

1976

Effectif total : 368, soit

- 238 agents administratifs
- 130 agents oeuvres sociales



57 041 familles allocataires



Montant des prestations versées :

372 996 646 F
soit 57 millions d'euros (56 862 972,12 €)

VIII-

Quelques chiffres

Quelques chiffres

1986

1986

Effectif total : 420, soit
256 agents administratifs
164 agents oeuvres sociales



110 600 familles allocataires



Montant des prestations versées :
1 832 646 235 F
soit 279 millions d'euros

1996

1996

Effectif total : 513, soit
321 agents administratifs
192 agents oeuvres sociales



197 164 familles allocataires



montant des prestations versées :
4 472 692 719 F
soit 682 millions d'euros

* dont RMI : 542 394 212 F soit 82 687 464,57 €

2006

2006

(chiffres au 31 décembre 2005)

Effectif total : 610, soit
483 agents administratifs
127 agents oeuvres sociales



233 135 familles allocataires



montant des prestations versées :
6 072 020 960 F
soit 926 millions d'euros

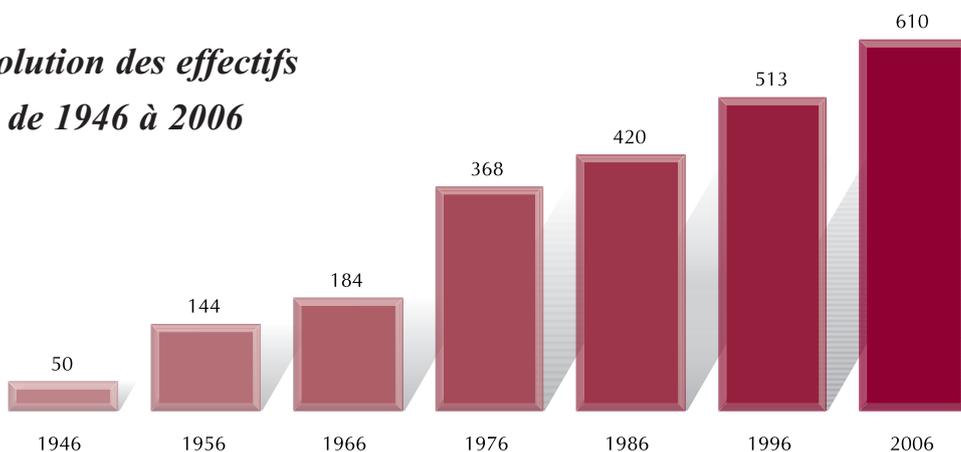
*dont RMI : 125 457 181 €



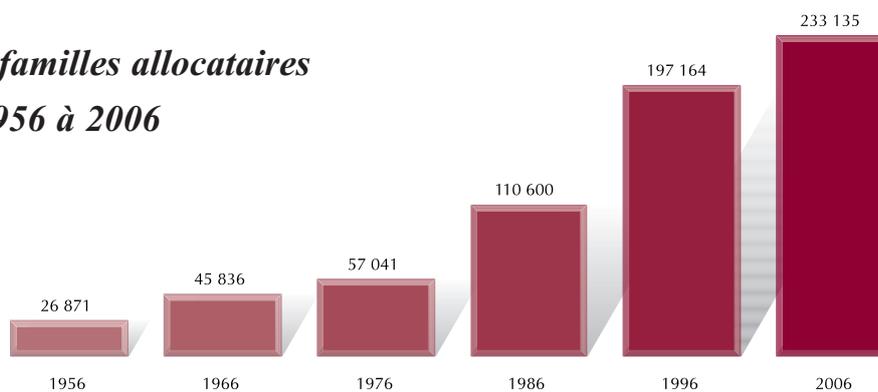
Le service Prestations - fin des années 50

Quelques chiffres

*Evolution des effectifs
de 1946 à 2006*



*Evolution des familles allocataires
de 1956 à 2006*



*Evolution des prestations versées
de 1948 à 2006
(en millions d'euros)*

